



16ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 17742 | De Mme Stéphanie Galzy (Rassemblement National - Hérault) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires | | Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires |
| Rubrique > énergie et carburants | Tête d'analyse > Énergie et biodiésel | Analyse > Énergie et biodiésel. |
| Question publiée au JO le : 14/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Stéphanie Galzy attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le développement des biodiesels et notamment le HVO (huile végétale hydrotraitée) en Europe et sur sa relative absence en France. Ce carburant est fabriqué à partir d'huiles végétales, résiduelles ou de déchets. C'est un carburant paraffinique de synthèse, certifié durable conformément à la directive énergies renouvelables de l'Union européenne. Plusieurs pays européens distribuent ce gazole en station-service, un carburant dont le bilan des gaz à effet de serre est de 90 % inférieur à celui du diesel fossile. Par contre, en France, ce carburant n'est disponible qu'aux flottes disposant de leurs propres capacités de stockage (cuves). Cette évolution est compatible avec les motorisations existantes et ne nécessite aucune modification des véhicules. Devant l'utopie irréalisable du « 100 %, électrique », elle lui demande s'il va engager la France dans la voie du biodiesel pour tous en rendant fiscalement incitative la vente de celui-ci.